



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

renards

Question écrite n° 89199

## Texte de la question

M. Olivier Audibert Troin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur l'échinococcose alvéolaire, maladies bactériennes et virales transmissibles à l'homme. Ce parasite, plus communément appelé "ver du renard" infecte, à l'état adulte, certains carnivores comme, les renards et les chiens. L'homme peut être contaminé par les œufs du parasite en ingérant des végétaux et baies sauvages, accessibles aux renards et aux chiens, souillés par leurs déjections et pouvant engager, dans des cas extrêmes, le pronostic vital. De nombreux professionnels de la nature et de la terre (agriculteurs, chasseurs) s'inquiètent quant à la propagation de ce parasite. Aussi, il lui demande ce que les pouvoirs publics entendent mettre en place pour protéger la santé publique.

## Texte de la réponse

L'échinococcose alvéolaire est une maladie parasitaire due au tænia *Echinococcus multilocularis* dont le renard est le réservoir principal et émet des œufs dans l'environnement via ses fécès. Le chien est rarement infecté mais peut contaminer facilement l'homme par son contact rapproché. L'homme s'infecte accidentellement par ingestion d'œufs, soit de façon directe par contact avec les animaux infectés, soit de façon indirecte par consommation de végétaux souillés (baies sauvages, fruits et légumes du potager). En France, les cas humains sont rares (15 cas par an en moyenne recensés par le centre national de référence à Besançon) mais souvent graves, car les lésions du foie provoquées par le parasite sont diagnostiquées tardivement. En France, une surveillance régulière de l'échinococcose alvéolaire est réalisée par l'entente de lutte interdépartementale contre les zoonoses (ELIZ ; [www.ententeragezoonoses.com](http://www.ententeragezoonoses.com)), établissement public de coopération interdépartemental, en coopération avec le laboratoire national de référence pour l'échinococcose et pour la rage, à l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail de Nancy. L'ELIZ est dirigée par un conseil d'administration composé des délégués de 43 conseils départementaux adhérents et qui contribuent à ses activités. Celles-ci comprennent : - des activités pluri-annuelles de surveillance épidémiologique ; à titre d'exemple, une étude menée entre 2006 et 2010 sur 3500 renards localisés sur un territoire de 270 000 km<sup>2</sup> a permis de préciser la localisation du parasite ; une prochaine campagne est prévue à partir de 2016 ; - des programmes pilotes d'intervention, comme l'étude de l'effet d'un plan de vermifugation des renards dans les agglomérations de Pontarlier et Annemasse ; - des publications des résultats de surveillance dans des revues scientifiques internationales mais aussi nationales, diffusées auprès des acteurs du terrain ; - des campagnes d'information et de sensibilisation du grand public aux risques liés à cette maladie. L'ELIZ est par ailleurs en relation avec le centre national de référence pour l'échinococcose alvéolaire, en charge de la surveillance des cas humains. Les conseils départementaux souhaitant adhérer à l'ELIZ et ainsi s'engager dans la surveillance et la prévention de l'échinococcose alvéolaire sont invités à contacter son directeur.

## Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Audibert Troin](#)

**Circonscription :** Var (8<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 89199

**Rubrique** : Animaux

**Ministère interrogé** : Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire** : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [29 septembre 2015](#), page 7335

**Réponse publiée au JO le** : [1er décembre 2015](#), page 9624